MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

Moto-Club : SEGONZAC MOTO LOISIRS
E-mail : segonzacmotoloisirs@gmail.com
Téléphone : 06.67.58.22.45
Organisateur technique : MR TONY BARRET

N° d'épreuve FFM : 591
Date : 11 juin 2023
Lieu : 16130 SEGONZAC

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	GIRAULT PATRICE	Licence : 158996
Délégué FFM (Président de jury)	CASSIN JEROME	Licence : 062906
Membre du Jury	NICOLAS AGNES	Licence : 18221
Membre du Jury	GOURMAUD DAMIEN	Licence : 11917
Commissaire technique responsable	FORET ERIC	Licence : 197137
Responsable du chronométrage	FFM	Licence :

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NATIONAL 250 CC

Age ---------- 13 ans minimum en 125cc 2T
15 ans minimum en 250cc
Licences ------ NCO / Inter / LUE / NJ
Cylindrée------ Classe 2 et 250cc 2T
Plaques ------- Numéro blanc sur fond noir

Primes d'arrivée :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	160 €	6ème	100 €	11ème	67 €	16ème	55 €
2ème	140 €	7ème	90 €	12ème	65 €	17ème	52 €
3ème	130 €	8ème	82 €	13ème	63 €	18ème	50 €
4ème	120 €	9ème	76 €	14ème	60 €	19ème	47 €
5ème	110 €	10ème	70 €	15ème	58 €	20ème	45 €

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **DR CHANSIGAUD**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche ..... **16100 COGNAC**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) ..... **15 MIN**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site ..... **CIRCUIT DE MOTO CROSS**

Adresse ..... **LES BALLASTIERES 16130 SEGONZAC**

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : ...

En manche : **45**

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1595 M**

Largeur minimum de la piste ..... **6 M**

Largeur de la grille ..... **27 M**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **70 M**

Nombre d'OCP* **17**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
DATE : 27/03/2023	DATE : 18/04/2023	DATE : 03/06/2023 NUMÉRO : 23/0560

SEGONZAC MOTO LOISIRS

LMNA Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

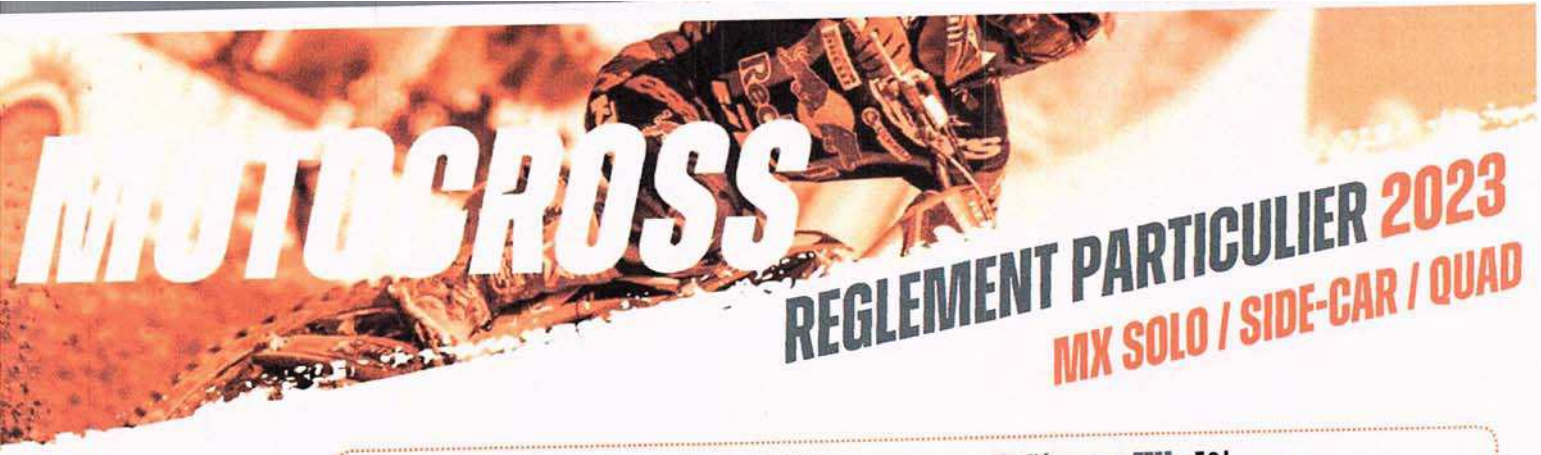

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

Moto-Club : SEGONZAC MOTO LOISIRS
E-mail : segonzacmotoloisirs@gmail.com
Téléphone : 0667582245
Organisateur technique : Mr BARRET Tony

N° d'épreuve FFM : 591
Date : 10 et 11 JUIN 2023
Lieu : SEGONZAC

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	GIRAULT PATRICE	Licence : 158996
Président du Jury ou Arbitre*	BRACHET PATRICE	Licence : 49588
Membre du Jury	NICOLAS AGNES	Licence : 18221
Membre du Jury	GOURMAUD DAMIEN	Licence : 11917
Commissaire technique responsable	HAMELIN STEPHANE	Licence : 278883
Responsable du chronométrage	FFM	Licence :

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
65 MINI CROSS TRPHEE NORD	7 ANS	11 ANS	65CC ET 85CC	30 euros
LIGUE 85 CM3	9 ANS	15 ANS	85 CC	35 euros
LIGUE 125 CM3	13 ANS		125 CC	43 euros
LOISIRS TROPHEE NORD	15 ANS		125CC 250CC 450CC	43 euros
VERTERANS TROPHEE NORD	38 ANS		125 CC à 750 cc	43 euros
CHPT DE FRANCE MX2	13 ANS		125cc et 250 cc	
OPEN CHARENTE	13 ANS		125 cc - 250 cc 450cc	43 euros

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ **NON** ☐ **OUI** (*75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place*)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **DR CHANSIGAUD**
Nombre de secouristes **12**
Hôpital le plus proche ..... **16100 COGNAC**
Nombre d'ambulance(s) **2**
Temps de trajet (en min) **15**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :
Nom du site ..... **SEGONZAC**
Adresse ..... **LES BALLASTIERES 16130 SEGONZAC**

CAPACITÉ MOTO :
Pendant les essais : ...
En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :
Pendant les essais : ...
En manche : ...

Caractéristiques :
Longueur du circuit **1595**
Largeur minimum de la piste ..... **6 M**
Largeur de la grille ..... **27 M**
Longueur de la ligne droite de départ ..... **70 M**
Nombre d'OCP* **17**
**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

VISA DU MOTO-CLUB
DATE : 27/03/2023
BAP SEGONZAC MOTO LOISIRS

VISA DE LA LIGUE
DATE : 18/04/2023
LNA Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine

VISA DE LA FFM
DATE : 03/06/2023
NUMÉRO : 23/0560
MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

Moto-Club : SEGONZAC MOTO LOISIRS
Date : 10 ET 11 JUIN 2023
Lieu : SEGONZAC

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
17H	20H	Contrôles administratifs	VENDREDI 9 JUIN	3H
17H	20H	Contrôles techniques	VENDREDI 9 JUIN	3H
		SAMEDI 10 JUIN		
7H	9H	Contrôles administratifs		2H
7H	9H	Contrôles techniques		2H
9H30	9H40	Essais Libres	LOISIRS TROPHEE NORD GROUPE A	10 MIN
9H45	9H55	Essais Libres	LOISIRS TROPHEE NORD GROUPE B	10 MIN
10H	10H10	Essais Libres	LIGUE 85 CC	10 MIN
10H15	10H25	Essais Libres	MINI CROSS TROPHEE NORD	10 MIN
10H30	10H45	Essais Chronométrés	LOISIRS TROPHEE NORD GROUPE A	15 MIN
10H50	11H05	Essais Chronométrés	LOISIRS TROPHEE NORD GROUPE B	15 MIN
11H10	11H25	Essais Chronométrés	LIGUE 85 CC	15 MIN
11H30	11H40	Essais Chronométrés	MINI CROSS TROPHEE NORD	10 MIN
		Repas		
13H30	13H55	Manche 1	LOISIRS TROPHEE NON QUALIFIES	20 MIN + 1T
14H00	14H25	Manche 1	LOISIRS TROPHEE NORD	20 MIN + 1T
14H30	14H45	Manche 1	MINI CROSS TROPHEE NORD	12 MIN + 1T
14H50	15H05	Manche 1	LIGUE 85 CC	20 MIN + 1T
		Entracte		
15H30	15H55	Manche 2	LOISIRS TROPHEE NON QUALIFIE	20 MIN + 1T
16H	16H25	Manche 2	LOISIRS TROPHEE NORD	20 MIN 1T
16H30	16H45	Manche 2	MINI CROSS TROPHEE NORD	12 MIN + 1T
16H50	17H15	Manche 2	LIGUE 85 cc	20 MIN + 1T
17H45		Remise des Prix		
18H	20H	Contrôles administratifs		2H
18H	20H	Contrôles Techniques		2H

FÉDÉRATION FRANÇAISE MOTO

RÈGLEMENT PARTICULIER 2023

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Moto-Club : SEGONZAC MOTO LOISIRS
Date : 10 ET 11 JUIN 2023
Lieu : SEGONZAC

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
		DIMANCHE 11 JUIN		
6H30	7H45	Contrôles administratifs		1H15
6H30	7H45	Contrôles techniques		1H15
8H30	8H40	Essais Libres	VETERANS TROPHEE NORD	10 MIN
8H45	8H55	Essais Libres	OPEN CHARENTE	10 MIN
9H00	9H20	Essais Libres	CHPT DE FRANCE MX2	20 MIN
9H25	9H35	Essais Libres	LIGUE 125 CC	10 MIN
9H40	9H55	Essais Chronométrés	VETERANS TROPHEE NORD	15 MIN
10H00	10H15	Essais Chronométrés	OPEN CHARENTE	15 MIN
10H20	10H35	Essais Chronométrés	LIGUE 125 CC	15 MIN
10H40	10H45	Test de départs	CHPT DE FRANCE MX2	5MIN
10H50	11H10	Essais Chronométrés	CHPT DE FRANCE MX2	20 MIN
11H15	12H05	Manche 1	OPEN CHARENTE	15 MIN + 1T
12H05	13H15	Repas		
13H35	14H	Manche 1	VETERANS TROPHEE NORD	20 MIN + 1T
14H05	14H10	Tour de reconnaissance	CHPT DE FRANCE MX2	
14H15	14H45	Manche 1	CHPT DE FRANCE MX2	25 MIN + 1T
14H50	15H10	Manche 2	OPEN CHARENTE	15 MIN + 1T
15H15	15H40	Manche 1	LIGUE 125 CC	20 MIN + 1T
15H45		Entracte		
16H	16H10	Tour de reconnaissance	CHPT DE FRANCE MX2	
16H20	16H50	Manche 2	CHPT DE FRANCE MX2	25 MIN + 1T
16H55	17H20	Manche 2	VETERANS TROPHEE NORD	20 MIN + 1T
17H25	17H45	Manche 3	OPEN CHARENTE	15 MIN + 1T
17H50	18H15	Manche 2	LIGUE 125 CC	20 MIN + 1T
18H30		Remise des Prix		

CIRCUIT DES BALLASTIERES
COMMUNE DE SEGONZAC

SEGONZAC MOTO LOISIRS

PLAN DU CIRCUIT

Largeur 6m

Echelle: 1/1250°

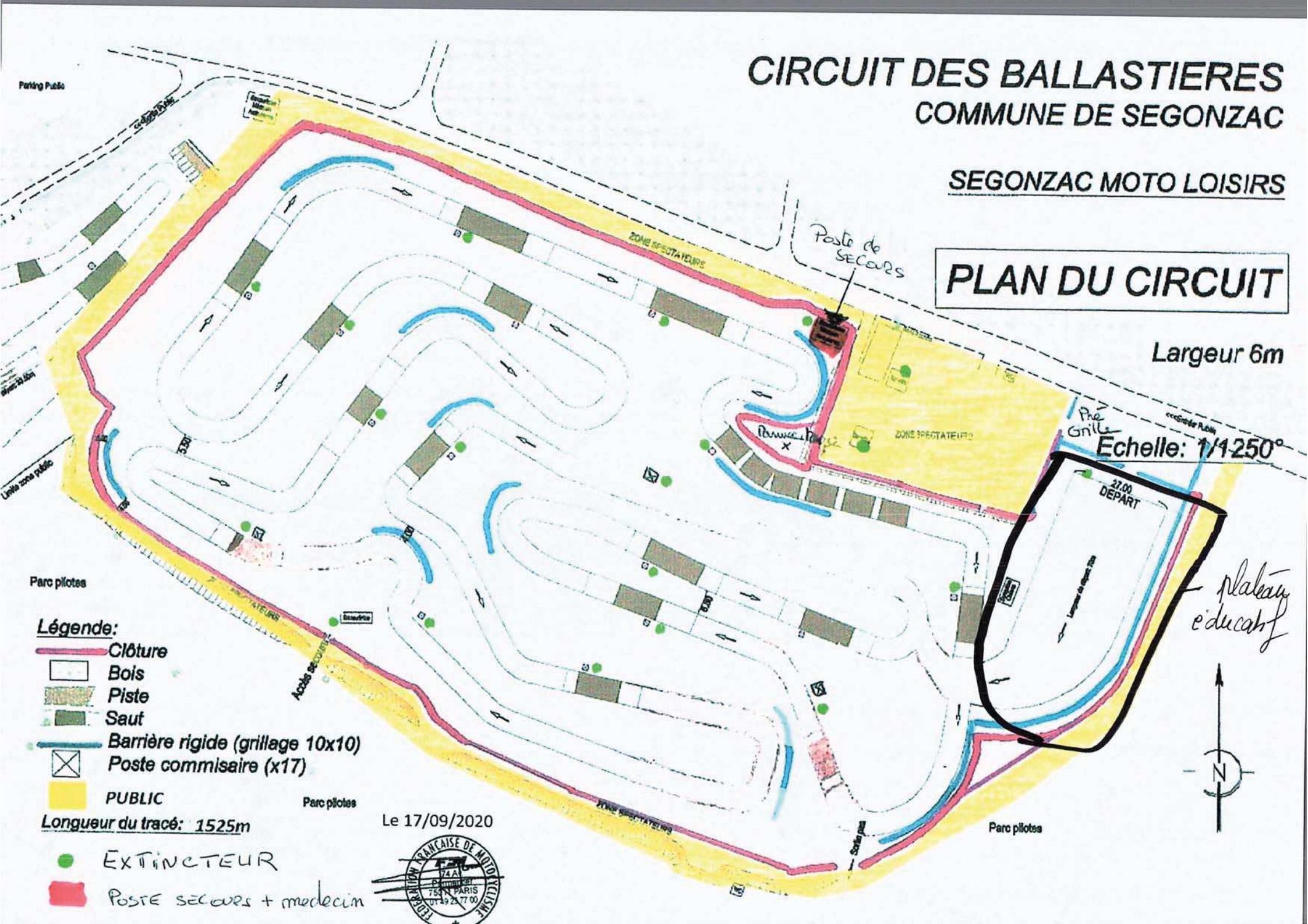

Légende:

- Clôture
- Bois
- Piste
- Saut
- Barrière rigide (grillage 10x10)
- Poste commisaire (x17)
- PUBLIC

Longueur du tracé: 1525m

EXTINCTEUR

POSTE SECOURS + medecin

Le 17/09/2020

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME
74 A
Pommarder
75011 PARIS
01 49 23 77 00